



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

C'est avec plaisir que je vous présente, dans les pages qui suivent, les prévisions budgétaires pour l'année 2017 qui ont été adoptées par le Conseil municipal lors d'une séance spéciale tenue le 20 décembre 2016.

En résumé, le budget 2017 s'établit ainsi:

<u>REVENUS</u>	2017	2016
Taxes foncières générales	951,555\$	920,205\$
Tarification pour services municipaux	272,815\$	362,778\$
Compensations tenant lieu de taxes	9,925\$	10,479\$
Autres revenus de sources locales	70,540\$	80,640\$
Transferts conditionnels	705,133\$	61,000\$
Revenus reportés	100,000\$	0\$
Appropriation de surplus	215,802\$	686,373\$
TOTAL:	2,325,770\$	2,121,475\$
<u>CHARGES</u>	2017	2016
Administration générale	389,993\$	299,230\$
Sécurité publique	327,775\$	323,753\$
Transports	266,009\$	320,097\$
Hygiène du milieu	270,292\$	359,410\$
Aménagement et urbanisme	51,900\$	45,214\$
Loisirs et culture	68,321\$	63,271\$
Frais de financement	0\$	0\$
Remboursement de la dette à long terme	0\$	0\$
Affectation aux activités d'investissement	951,500\$	710,500\$
TOTAL:	2,325,770\$	2,121,475\$

Taux des taxes	2017	2016
Taxe foncière générale	0.550\$	0.535\$
Ordures résidentiel	140.00\$	140.00\$
Ordures commercial	190.00\$	190.00\$
Ordures fermes	50.00\$	50.00\$
Collecte sélective	65.00\$	65.00\$
Eau potable	434.96\$	434.96\$

Évaluation imposable	2017	2016
	174,340,545\$	173,331,350\$

Une copie du cahier des prévisions budgétaires, tel que transmis au ministère des Affaires municipales, est déposée au bureau du secrétaire-trésorier et peut y être consultée, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Par ailleurs, nous vous rappelons que tout propriétaire de chiens doit acquérir la licence suivant le règlement 341 au coût de 10 \$ par animal. C'est **obligatoire**. Toutefois, toute personne qui ne sera pas en possession de sa ou ses licences en date du **01 avril 2017** recevra par la poste une facture au montant de **20\$ par animal**. De plus, tout propriétaire de chien non licencié pourra, en tout temps, se voir verbaliser par tout officier municipal. Il lui en coûtera alors **50 \$ par animal non déclaré**.

Gisèle Fournier, mairesse
 Pour le Conseil municipal de
 Sainte-Justine-de-Newton.
 Le 10 janvier 2017.